

Mémoire VIVANTE

la
cgt
29

INSTITUT
D'HISTOIRE
SOCIALE

ihs

— Bretagne —

Bulletin de la section finistérienne de l'Institut CGT d'histoire sociale de Bretagne

N° 7, décembre 2015

Adresse : IHS CGT 29, Maison du Peuple, 2, place Édouard-Mazé, 29200 BREST — Courriel : ihscgt29@orange.fr

Elle naquit il y a 70 ans

La Sécu : vitale et toujours menacée



Fondée en 1945, sur les bases du programme du Conseil National de la Résistance, la Sécurité sociale s'est substituée aux premières formes très incomplètes de protection sociale arrachées au patronat par les luttes ouvrières du début du XX^e siècle. Elle est un droit fondamental pour tous les citoyens, conçue à l'origine pour demeurer sous leur contrôle.

Née voici 70 ans, elle n'a cessé depuis lors d'être attaquée, remise en cause, dépecée, livrée aux appétits financiers et commerciaux. Pour la CGT, la défense de la « Sécu » est un cortège ininterrompu de mobilisations et de manifestations (ci-dessus, à Paris, le 22 mars 1987). Aujourd'hui, plus que jamais, pour tous, actifs, retraités, sans emploi, il est vital d'agir pour la sauver et l'améliorer.

Lire pages 3, 4 et 5

Sommaire

Biographie :
un pionnier,
Yves Guyader



Page 2

Radio Penn ar Bed :
liberté sur les ondes

Page 6

Quimper, 1905 :
les boulangers en grève

Page 7

Morlaix : la « manif »
dans le rétro



Page 8

Yves Guyader : un précurseur à Morlaix

Le 8 mars 1930, l'hebdomadaire « Le Breton Socialiste » ouvrait sa première page par le titre Un deuil ouvrier – le « père Guyader » est mort, annonçant le décès, à 73 ans, de celui qui fut à Morlaix le pionnier du syndicalisme, du mouvement coopératif et du socialisme, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles. L'appellation « père Guyader » montre l'affection filiale des militants et sympathisants pour celui qui leur avait ouvert la voie de la lutte pour la justice et le progrès social. Le journal relatait ensuite ses obsèques civiles au cours desquelles des représentants des organisations ouvrières, politiques et syndicales, de Morlaix et du département, étaient venus le saluer une dernière fois et lui témoigner respect, reconnaissance et amitié. « L'Éclair du Finistère », républicain, salua aussi sa mémoire et son œuvre.

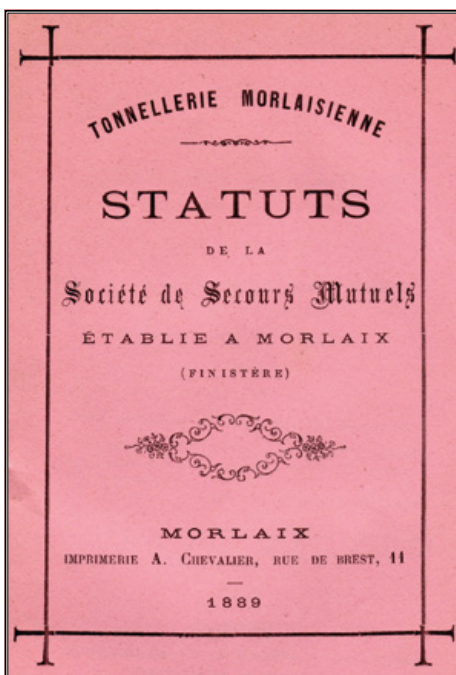


Yves Guyader, en 1898 (ci-dessus, le premier à droite du tonneau), avec ses compagnons de l'Union des Tonneliers.

Tonnelier, fils de tonnelier

Yves-Marie Guyader naît le 24 janvier 1857 à Morlaix, dans le quartier de la Fouasserie. Tonnelier, fils de tonnelier, il participe en 1891 à la création de la Société de secours mutuels de la tonnellerie morlaisienne qu'il préside (activité florissante à cette époque en raison de l'importance du port). Un an plus tard, il crée et anime le syndicat des ouvriers tonneliers de Morlaix et des environs, aidant aussi à la création d'autres syndicats. En 1894, il est à l'origine du regroupement des chambres syndicales en Union Syndicale des Travailleurs de Morlaix qui, en 1910, devient l'Union Syndicale de Morlaix dont il est un des responsables et qui sera plus tard l'Union locale CGT. Il préside en 1897, à Landerneau, le congrès de la Fédération Syndicale des Travailleurs du Finistère qui deviendra en 1903 l'Union des Syndicats des Travailleurs du Finistère (ancêtre de l'UD CGT). Il sera aussi conseiller prud'homme pendant l'essentiel de sa carrière.

A la suite d'une grève très dure, en décembre 1893, Yves Guyader incite les ouvriers tonneliers à créer la première coopérative de la ville, l'Union des Tonneliers de Morlaix, qu'il dirige jusqu'en 1904, contraint au repos par la maladie. Il est à l'origine de la naissance en 1897 d'une boulangerie coopérative, La Glaneuse, dont il soutient la fusion avec la coopérative de consommation La Ménagère qui vend aux familles adhérentes des produits de première nécessité (alimentation, charbon, chaussures, etc.). Il siège au conseil d'administration de celle-ci où cohabitent socialistes et catholiques sociaux. Il aide aussi à la naissance de nombreuses autres coopératives ouvrières de production, faisant de Morlaix une



Yves Guyader (1857-1930), présida la société de secours de la tonnellerie morlaisienne.

des villes les plus importantes de France pour le mouvement coopératif. Cette expérience l'amène à prendre part à des congrès nationaux réunissant les associations ouvrières de production.

Rencontre avec Jaurès en 1900

Adeptes fervents des idées laïques et socialistes, Yves Guyader s'engage en politique avec le soutien de son gendre Yves Le Febvre,

homme de loi, journaliste et écrivain, et participe avec lui à la création de l'hebdomadaire « Le Breton Socialiste » dans lequel il écrit parfois des articles en breton. Il est élu et siège au conseil municipal de la ville durant plusieurs mandats entre 1896 et 1925. Dans cette nouvelle activité, il contribue à soutenir les ouvriers, les coopératives et les syndicats chaque fois qu'il en a l'occasion. Il rencontre Jean Jaurès qu'il accueille lors d'une conférence à Morlaix en avril 1900.

Une salle de la Maison du Peuple de Morlaix porte le nom d'Yves Guyader et son portrait y fut apposé, par décision de la Commission exécutive de l'Union locale CGT prise quelques mois après sa mort. On ne sait s'il est entré dans cette maison ouverte six ans avant son décès, mais le souvenir de son action est présent entre les murs : l'Union Locale est l'héritière de l'Union Syndicale qu'il avait contribué à créer ; la coopérative La Ménagère, à laquelle il a participé, occupait l'immeuble avant la CGT ; des archives anciennes de syndicats, de coopératives qu'il a connus et aidés y sont conservées. Yves Guyader, qui a toujours œuvré, comme syndicaliste et conseiller municipal, à la recherche d'un hébergement spacieux et pérenne pour les syndicats, n'aurait pu espérer mieux pour continuer son œuvre que la Maison du Peuple de Morlaix, encore active en 2015, toujours le siège de l'Union Locale CGT.

Sources :

- « Bretagne d'hier-Morlaix » (Marthe Le Clech) ;
- Collections Archives municipales et Bibliothèque municipale de Morlaix ;
- Archives de l'Union locale CGT, Morlaix.

Elle naquit il y a 70 ans

La Sécu, vitale et toujours menacée



Le 22 mars 1987, un million de manifestants défilent à Paris pour défendre la « Sécu ». Parmi eux, plus de 1.500 Finistériens.

Le besoin de se protéger contre les risques est ancien. Il a longtemps été le fait de la charité publique, des collectivités religieuses ou de la solidarité familiale dont les limites apparaissent rapidement.

Les premières formes de protection sociale

La révolution industrielle modifie les conditions de travail, provoquant de nouveaux risques de maladies et d'accidents. Invalides, blessés, malades, vieillards : tous sont au même régime : sans travail pas de salaire !

Les premières formes de véritable protection sociale sont de création ouvrière. En 1872, par exemple, se crée à Brest la « Caisse de secours de l'atelier 110 de l'arsenal ». Le sociétaire verse cinq centimes les jours de paie pour qu'en cas de décès la veuve perçoive 60 francs.

Les mutuelles se multiplient et jouent le rôle de couverture de risques mais ne couvrent que certaines professions. Elles servent aussi à organiser la résistance à l'exploitation capitaliste. Ces premiers pas vers la solidarité du mouvement mutualiste vont de pair avec les débuts du syndicalisme qui donneront naissance à la CGT en 1895.

Les assurances sociales

La loi de 1910 institue les retraites ouvrières et paysannes obligatoires. Le système par capitalisation et les faibles prestations allouées à un âge bien au-delà de l'espérance de vie fera dire à la CGT qu'il s'agit d'une « retraite pour les morts ».

La loi de 1928 instaure le système d'assurances sociales bloqué par le patronat jusqu'en 1930 ! Ces assurances organisent une couverture pour la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse et le décès.

Les allocations familiales

Dans le Finistère, à l'initiative de la chambre de commerce, la « Caisse armoricaine de compensation des allocations familiales » voit le jour le 1^{er} juillet 1923. Basée à Brest, elle est financée par les entreprises adhérentes. Seuls leurs salariés (5.000 en 1932) peuvent y prétendre. La loi de 1932 généralise les caisses d'allocations familiales conçues pour influencer sur la démographie. Plus tard le gouvernement de Vichy les utilisera pour ramener les femmes au foyer.

Création de la Sécurité sociale

Le Conseil National de la Résistance - dans lequel siègent CGT, CFTC, communistes, socialistes, gaullistes et organisations de résistance - définit un programme publié en mars 1944. Il prévoit : « Un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail avec gestion appartenant aux représentants des assurés sociaux et de l'Etat ».

Ambroise Croizat, secrétaire général de la Fédération CGT des métaux et député communiste, préside la Commission du travail à l'origine des ordonnances fondatrices. Le rapporteur est Georges Buisson, secrétaire de la CGT. Devenu ministre, Ambroise Croizat les fera appliquer malgré les oppositions. Il confie la mise en place technique à Pierre Laroque, directeur général des assurances sociales. La Protection sociale devient un droit fondamental.

(Suite pages 4 et 5)

Elle naquit il y a 70 ans

La Sécu, vitale et toujours menacée

Les adversaires de la Sécurité sociale

Le patronat conteste le coût et la gestion des caisses (2/3 salariés – 1/3 employeurs).

La CFTC revendique l'autonomie des CAF, s'estimant légitime sur les questions de la famille.

Les non salariés refusent leur intégration au Régime général exigeant des caisses autonomes.

La Mutualité revendique son expérience comme gestionnaire et veut imposer le libre choix. Son opposition s'arrêtera avec la loi Morice, en 1947, qui autorise les mutuelles de fonctionnaires à gérer la Sécurité sociale pour ces salariés. Dans le Finistère, la MGEN, la Mutuelle marine et la MGPTT seront les premières à demander son application malgré les réticences du Conseil d'administration de la caisse de Brest.

La mise en place dans le Finistère

Deux Caisses de Sécurité sociale sont installées en avril 1946. Roger Wasselet, CGT, est élu président à Brest ; un président CFTC est élu à Quimper.

Les deux caisses intègrent les quatre organisations existantes :

- la caisse « Le Travail », créée par la CGT et dirigée par Edouard Etern ;
- l'Union finistérienne mutualiste, d'obédience catholique ;
- la caisse interprofessionnelle d'assurances sociales, organisme du patronat ;



En mai et juin 1980, de nombreuses manifestations (ci-dessus, à Concarneau) mettaient, provisoirement, un coup d'arrêt à la proposition de loi Berger qui prévoyait des mesures néfastes à la protection sociale.

- la caisse départementale d'assurances sociales, la plus importante en nombre d'adhérents.

Deux caisses d'allocations familiales sont créées. Elles absorbent la Caisse armoricaine de compensation et celle des travailleurs indépendants dont les biens font l'objet d'une répartition : 58% pour le nord, 42% pour le sud. Succédant à un militant CFTC, deux présidents CGT furent élus : Pierre Salaün en 1946, puis Jean Le Berre de 1947 à 1950. Les premières élections se déroulent le 24 avril

1947 : près de trois salariés sur quatre votent CGT. Dans le Finistère, entre 60 et 70% selon les caisses.

Des attaques répétées

Patronat et gouvernements successifs n'ont jamais cessé leurs attaques. Créé dans un pays en ruine, le système est jugé trop coûteux pour les entreprises dans un pays devenu riche. Le CNPF et le Pouvoir ont mené une énorme bataille idéologique pour faire

A la Caisse du Nord-Finistère, un adversaire : la CGT ...

La caisse de Sécurité sociale de Brest, devenue ensuite Caisse primaire d'assurance maladie du Finistère Nord, s'est souvent distinguée par l'acharnement des administrateurs contre la CGT.

La présidence. - Après avoir élu Roger Wasselet, CGT, président en avril 1946, Soubigou, élu FO, demande en 1948 sa destitution au motif qu'il « n'a pas la majorité au conseil ». En août 1948 un vote donnera la présidence à Plougoulm, CFTC, avec les voix du patronat.

Les administrateurs. - Fin 1947 le conseil d'administration désigne Le Gall, CFTC, et Miry, CGT, personnes qualifiées. Le 19

avril 1948, le ministre de la Sécurité sociale estime que les titres de notre camarade « paraissent nettement insuffisants » et demande au conseil de proposer une autre candidature. C'est pour le moins surprenant car Ernest Miry est administrateur de la caisse vieillisse ! Le conseil d'administration du 7 juin 1948 accepte cette demande non obligatoire et désigne Goavec, FO, par 13 voix contre neuf à Ernest Miry.

L'encadrement. - A sa création, la caisse désigne Edouard Etern, ancien dirigeant de la caisse Le Travail, directeur adjoint. Trois autres agents de direction sont nommés. Dès 1946 la tutelle estime le nombre de quatre trop élevé. Après avoir une pre-

mière fois refusé d'obtempérer, le conseil d'administration accepte et, le 11 octobre 1950, Edouard Etern et un autre dirigeant sont licenciés. Pour François Rannou, administrateur et secrétaire du syndicat CGT de l'arsenal, le choix est basé sur l'appartenance syndicale.

Les délégués du personnel. - En mars 1953, notre camarade Aubé, délégué CGT, est suspendu de fonction pour distribution d'un tract « ne pouvant être considéré comme constituant une communication syndicale ». Il est déféré devant le conseil de discipline qui décide sa mutation sur un autre poste.

appeler « charges » ce qui est, en fait, une partie du salaire socialisé. Dès lors, quelle que soit la couleur politique de nos dirigeants, baisse des taux de cotisations et exonérations pour les entreprises, hausse des taux pour les salariés, n'ont jamais cessé. En créant la CSG, Rocard modifie fondamentalement le financement en introduisant un paiement par l'impôt, rejeté par les créateurs de la Sécu.

Les retraites sont jugées inadaptées au motif de l'allongement de la durée de vie et de la démographie. La gestion des caisses est confisquée aux représentants des assurés sociaux et les élections supprimées pour le Régime général (87% des assurés sociaux).

Des luttes multiples

Tout au long de ces 70 ans les luttes furent nombreuses et pour certaines, exemplaires. Citons, parmi tant d'autres :

- Le 22 mars 1987 : un million de manifestants à Paris, à l'appel de la CGT et de la FNMT (mutuelles des travailleurs). Près de 1.500 Finistériens, la plupart syndiqués à la CGT, y ont participé.

- En 1995 : multiples rassemblements contre le plan Juppé, soutenu par la CFDT. Malgré cela plus de 20.000 manifestants pendant plusieurs semaines dans les grandes villes du département.

- En 2003 : nouvelle grande mobilisation pour les retraites. La CFDT casse le mouvement ; la voie est libre pour des politiques patronales et gouvernementales régressives.

- En 2005 : à nouveau des millions de manifestants, des dizaines de milliers dans le Finistère. La CFDT refuse de poursuivre le mouvement.

Aujourd'hui... et demain

La Sécurité sociale est encore l'objet d'attaques d'envergure. Son efficacité s'est réduite. Les assureurs et, dans leur majorité, les complémentaires santé, souhaitent une réduction drastique des prestations.

La lutte pour la sauver et l'améliorer est vitale.

Ambroise Croizat déclarait en 1945 : « Ne parlez pas d'acquis sociaux mais de conquies sociaux parce que le patronat ne désarme jamais ».

Témoignage

Francis Talec : « se battre sans cesse »

« Témoigner, à 71 ans, de cette époque qui remonte à plus de 30 ans est un exercice difficile. Je me souviens tout de même de ce qui m'a le plus marqué.

« En 1982, au congrès de la CGT, à Lille, le Premier ministre, Pierre Mauroy annonce une politique de rigueur et le blocage des salaires. C'est dans ce contexte que la loi du 17 décembre 1982 instaure les élections des représentants des assurés sociaux dans les conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale. Elles auront lieu le 19 octobre 1983. Les dernières remontent à 1962 ! Les ordonnances de 1967 ont supprimé les élections et instauré le paritarisme.

« Cette élection a été précédée d'une formation syndicale sur l'histoire de la Sécurité sociale et la conception du rôle de l'administrateur CCT dans les caisses.

« Fort de cet enseignement, je m'engage avec toute la CGT dans la campagne électorale des élections du 19 octobre 1983, tout en mesurant les risques d'alliances contre nature pour exclure les administrateurs CGT de la gestion des caisses de Sécurité sociale. Ce risque était en germe dans la loi du 17 décembre 1982, ce qui n'était pas le cas dans l'ordonnance du 4 octobre 1945. Celle-ci stipulait que les caisses de Sécurité Sociale sont administrées pour les 2/3 par les représentants des salariés et pour 1/3 seulement par les employeurs et les associations familiales.

« Ce mode de gestion instaurait un lien très fort entre les caisses et ses bénéficiaires qui, par leurs représentants élus, géraient leurs cotisations prélevées sur leurs salaires. Cotisations qui n'appartiennent ni au patronat, ni à l'Etat.

Le principe démocratique détourné

« La loi du 17 décembre 1982 a introduit un quota de sièges pour chaque organisation syndicale. Le principe de l'élection démocratique fut détourné, puisque quel que

soit le nombre de voix recueillies une organisation syndicale ne pouvait disposer de plus de sièges que le nombre prédéfini. De plus le ministre de tutelle choisissait deux « personnes qualifiées » :

une parmi les organisations syndicales de salariés, l'autre parmi les employeurs.

« Les élections n'eurent lieu qu'une seule fois en 1983, le constat que j'en fais est sans appel : la loi de 1982 n'a rien changé au sein des conseils, le patronat toujours maître du jeu, a reconduit ses alliances avec la CFDT, FO, la CFTC et la CGC. Avec la contre-réforme Juppé de 1996 la configuration est plus défavorable qu'en 1967.

« Dans ce contexte d'alliances contre nature les réunions des conseils d'administration étaient très difficiles. Constamment les interventions des administrateurs CGT, qui portaient sur le fond, étaient interrompues par le clan patronal et réformiste, dont un administrateur CFDT qui a beaucoup œuvré à la scission du mouvement mutualiste dans notre département. Un jour, j'en ai eu assez, j'ai apporté ma corne de brume... Voilà que mon intervention est interrompue ; j'ai soufflé très fort et longuement : frayer dans la salle. Dans les réunions suivantes les interventions des administrateurs CGT n'étaient plus interrompues !

« Sans conclure, je dirais simplement qu'il faut sans cesse nous battre partout pour que la Sécurité sociale ne soit pas une coquille vide livrée au privé mais qu'elle reste ce qu'Ambroise Croizat et le peuple de France qui l'ont bâtie ont voulu qu'elle soit : un vrai lieu de solidarités, un rempart au rejet, à la souffrance et à l'exclusion ».



Francis Talec (ci-dessus, à gauche), administrateur et militant.

Mai 1979, radio « Penn ar Bed »

La CGT se met en ondes libres

C'est en mars 1979, dans une période marquée par la lutte des sidérurgistes contre la liquidation de leurs usines et de leurs emplois, que la CGT met en place à Longwy sa première radio de lutte : « Lorraine cœur d'acier » (LCA). Ce premier essai s'avérant positif, une deuxième radio de lutte, « Radio Quinquin », est installée dans le Nord fin 1979.

La Confédération réfléchit alors à tisser, si possible, un réseau de radios de lutte CGT sur toute la France. Pour ce faire, elle décide d'acheter 40 stations d'émission itinérantes, qui seront mises à disposition des UD, pour une durée limitée convenue ensemble. C'est ainsi que le 18 mai 1979 nous recevons, comme convenu, une de ces stations mise à notre disposition pour deux semaines.

Emettre de Brest et de Pont-l'Abbé

La direction de l'Union départementale avait soigneusement préparé l'utilisation de cette station, baptisée « Radio CGT Penn ar Bed », basée durant trois jours à Brest, du 19 au 21 mai, et durant trois jours à Pont-l'Abbé du 27 au 29 mai. Ces deux localisations tenaient compte du fait que la puissance d'émission ne permettait de capter cette radio que dans un rayon de 30 à 50 km. En positionnant la station une semaine dans le nord et une autre semaine dans le sud du département, notre objectif était de joindre le maximum d'auditeurs.

Ce plan était valable mais il fut en partie sabordé par le pouvoir politique, dès qu'il eut conscience de l'intérêt que portait la population aux programmes diffusés par notre station. Pour cela, il ne lui fallut qu'un jour. Si le 19 mai « Penn ar Bed », émettant donc de Brest, a pu être captée avec une bonne qualité d'écoute, il n'en fut pas de même les deux jours suivants où, en raison du brouillage de notre fréquence, nos émissions ont été rendues inaudibles malgré notre protestation énergique contre cette atteinte inadmissible à la liberté d'expression, dès le 20 mai, auprès des pouvoirs publics.

Nous ne nous sommes pas résignés pour autant. Le 27 mai nous émettions à nouveau, cette fois de Pont-l'Abbé, sans qu'il n'y ait brouillage ni ce jour ni le lendemain. Nos protestations avaient-elles été prises en compte ? Nous en doutions beaucoup !



« Lorraine cœur d'acier » est sans doute la plus connue des radios de lutte soutenues par la CGT au tournant des années 70 et 80. Ci-dessus, Henri Krasucki dans le « studio » de LCA, à gauche Marcel Trillat, journaliste et syndicaliste. Il n'existe pas de photos de la brève existence de « Radio Penn ar Bed ».



La liberté d'expression sur les ondes radio-phoniques, un enjeu revendicatif défendu par la CGT.

Au petit matin du 29 mai nous n'en doutions plus du tout. Dès 7 h 45, une escouade de gendarmes de Quimper frappait à la porte des locaux de l'Union locale où était installée la station d'émission. Ils étaient porteurs d'un ordre du procureur de la République leur ordonnant de saisir le matériel d'émission.

C'est un refus catégorique des militants présents qui verrouillent la porte et informent sur le champ le siège de l'UD. Celle-ci prend immédiatement la décision de mobiliser les militants à partir des Unions locales et des syndicats, car il faut faire le maximum pour que le matériel ne soit pas saisi.

Le matériel échappe à la saisie

L'appel à mobilisation est bien reçu. A midi près de 100 militants sont sur place. Les gendarmes sont toujours là mais font profil bas. Ils y resteront jusqu'au lendemain midi. Entre-temps le matériel est emballé et, par des voies détournées, remis l'après-midi aux camarades du Morbihan, au pont de l'Odet.

« Penn ar Bed » a vécu mais la radio de lutte CGT est toujours vivante. N'en déplaise au procureur de Quimper.

En 1905, à Quimper

Une grève des ouvriers boulangers

Le 15 mai 1905 se tient à Quimper une Réunion constitutive d'un Syndicat des Ouvriers Boulangers qui, dès le 23 mai, fait connaître par courrier adressé au syndicat des patrons boulangers de Quimper qu'il revendique :

- la suppression du travail de nuit, la liberté du dimanche soir ainsi qu'un repos mensuel de deux jours ;

- une augmentation de salaire de 45 francs par mois au lieu d'être nourris et logés.

Les patrons boulangers font répondre « *qu'ils ne pouvaient prendre au sérieux* » ces revendications « *étant donné que la lettre n'était ni datée ni signée.* »¹

Le 13 juin le Syndicat des Ouvriers Boulangers décide d'une grève illimitée. 38 ouvriers (sur 60) cessent le travail et tentent de convaincre leurs collègues ... en leur rendant visite dans leurs chambres.

La police et la gendarmerie veillent, verbalisent et surveillent jour et nuit les boulangeries où s'activent 16 boulangers. Des militaires de l'artillerie de forteresse de Lorient sont envoyés sur place à la demande de Théodore Le Hars alors maire de Quimper.²

Au fil des jours, le mouvement s'étiole et, par lettre du 19 juin, le syndicat demande au maire de Quimper « *d'user de (son) influence pour obtenir une entrevue mixte des délégués ouvriers et patronaux, à l'effet de discuter en commun de nos revendications et pour essayer de trouver un terrain d'entente.* »

Des patrons inflexibles

La réponse des patrons boulangers - adressée au maire - sera cinglante : « *les patrons exigent que les quelques ouvriers qui chôment fassent amende honorable et désavouent les fomenteurs de troubles de la bourse du travail de Brest qui les ont fait marcher.* »¹

Malgré l'appui du Syndicat des Ouvriers Boulangers de Brest, qui dirige le mouvement, et les secours envoyés de Brest et de Douarnenez la grève prend fin le 21 juin 1905.

Les grévistes n'obtiennent rien et « *la vieille coutume aussi inutile qu'absurde qui veut que l'ouvrier boulanger soit nourri et couché chez le patron tel un valet de chambre* »¹ va pouvoir perdurer encore longtemps³.

**SYNDICAT
DES OUVRIERS BOULANGERS
de Quimper**

A la Population,

Nous soumettons au Public les revendications que nous avons posées aux patrons boulangers. Tous les Ouvriers de la localité ont eu, depuis janvier dernier, une augmentation de salaire et de bien-être.
Seuls, les Boulangers, dont le travail est si utile en même temps que si fatigant, sont restés dans un état d'infériorité notoire.
La convention signée au mois de février ne nous a rien apporté ; elle fut, au contraire, tout à l'avantage des Patrons et nous avons été trompés.
Nous réclamons maintenant :

- 1- De ne plus être nourris ni couchés chez les patrons pour être plus libres.
- 2- De remplacer cette nourriture et ce couchage par 45 francs de manière à nous nourrir et nous loger librement à notre choix.
- 3- De réglementer l'apprentissage.
- 4- D'avoir un repos mensuel de 2 jours.
- 5- Une légère augmentation de salaire pour les extras.
- 6- De ne pas commencer le travail avant 7 heures du soir.

Voilà resumées nos revendications qui, certainement, n'ont rien d'exagéré. Et nous demandons au Public si au XX^e siècle il n'est pas malheureux que des hommes soient obligés de refuser d'être sous la domination des Employeurs 24 heures sur 24.
Nous prions la Population, malgré les inconvénients qu'elle va supporter, de nous soutenir et de comprendre que nous luttons pour une parcelle de bien-être.

LE SYNDICAT

QUIMPER — Impr. P. GUÉZENNEC — 15, Rue NERVEN.

L'appel à la population, par voie d'affiche, des ouvriers boulangers se termine par ces mots : « nous luttons pour une parcelle de bien-être ». (document Archives départementales du Finistère)

Une tentative de boulangerie coopérative

Les « meneurs de la grève » qui, bien sûr, ne sont pas repris vont tenter de créer, en juillet 1905, une boulangerie coopérative qui entre en concurrence directe avec une Boulangerie Populaire déjà existante. En l'état des recherches, il ne semble pas que cette initiative ait réellement existé.

1. Archives municipales de Quimper

2. Clin d'œil de l'histoire, dans la rue Théodore Le Hars se trouve aujourd'hui l'hôtel de police...

3. Il est piquant de constater que, en l'état de sa dernière rédaction, la convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie dispose toujours que « le salaire comprend tous les éléments de la rémunération, y compris les avantages en nature notamment la nourriture et le logement... excepté l'avantage en nature pain ».

Un 100^e adhérent en Finistère

Lors du congrès de l'Union Syndicale des Retraités du Finistère, à Morgat les 15 et 16 octobre, huit adhésions à l'IHS ont été réalisées. Cela portait à 100 le nombre d'adhérents finistériens. Le renforcement de notre association est constant et important puisque nous étions moins de 30 à la création du collectif, en 2011.

Une telle confiance ne peut que nous encourager à poursuivre et améliorer encore notre activité.

Ci-contre : Patrick Piquet, de l'arsenal, signe le 100^e bulletin d'adhésion, devant l'exposition « 120 ans de CGT en Finistère ».



Maison du Peuple de Morlaix La « manif » dans le rétro

Un demi-siècle d'action revendicative par les banderoles, les affiches, les décors, les photos.

Tel était le thème des Journées du Patrimoine 2015 à la Maison du Peuple de Morlaix, les 19 et 20 septembre. L'histoire de la « Manif » était à l'ordre du jour. En une journée et demi 280 visiteurs ont répondu à l'invitation. Entre les expositions, ils ont pris plaisir à l'animation musicale offerte par le Théâtre de la Corniche et la chorale A Capello. La rénovation de la Maison du Peuple se poursuit. Les travaux de la deuxième tranche ont commencé ; le chantier de préservation de l'ancienne salle des fêtes (salle Edouard-Mazé) s'achèvera en décembre. Puis ce sera la remise en état de la cour intérieure en 2016. La souscription publique, pour aider au financement, est toujours ouverte dans le cadre de la Fondation du Patrimoine (www.bretagne.fondation-patrimoine.org)



Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Bretagne

Adhésion 2016 à l'institut CGT d'histoire sociale de Bretagne

Cotisation annuelle : 35 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus. Cotisation collective : 45 €.

Nom, prénom

Adresse

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT 29, Maison du Peuple, 2, place Édouard-Mazé, 29200 BREST. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Bretagne.